

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 02/2019



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38

Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH



Le marché du terroir a lieu tous les deuxième samedi du mois.

Divers produits : boulangerie, pain paysan, miel, vins, huile de noix, confitures artisanales etc...

(A partir de 11h30 possibilité de se restaurer sur place ou à emporter : soupe aux pois (Arbsesupp), saucisses, grillades).

**Samedi 09 mars 2019 (dès 8h et toute la matinée) marché du terroir
Place du Tilleul à LAMPERTSLOCH**

Avis aux exposants : Toute personne intéressée pour exposer un stand est priée de s'adresser directement au maire en le contactant au 06.32.65.18.62.

L'association « des couleurs de la vie » tient un stand « le stand des tout-petits-riens ».

C'est une petite station anti-gaspillage sur laquelle vous pourrez déposer des choses et d'autres en bon état dont vous n'avez plus besoin et emporter d'autres choses dont vous avez l'utilité.

2. ETAT CIVIL DU MOIS DE FEVRIER 2019

NAISSANCES

ESCHMANN Maxence né le 22/02/2019 de ESCHMANN Jérôme et de KRUTH Marie.



DÉCES

Mois de février 2019

LOEHR veuve APPRILL Madeleine Joséphine, décédée le 13/02/2019, 96 ans.

ANNIVERSAIRES

Mois de février 2019

SCHWENCKER veuve SATTLER Georgette, née le 04/02/1935, 84 ans.

JOUSSEAUME épouse DUCHEMIN Claudette, née le 06/02/1937, 82 ans.

WELSCH veuve LANG Marie-Antoinette, née le 08/02/1934, 85 ans.

PRINTZ Jean-Jacques, né le 13/02/1939, 80 ans.

GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

VANNUCCI Benoît et Antoinette, noces de diamant (60 ans) le 18 février

WELSCH veuve LANG Marie-Antoinette,
née le 08/02/1934, 85 ans.



PRINTZ Jean-Jacques,
né le 13/02/1939, 80 ans.



3. ASSOCIATION DES COULEURS DE LAVIE

SAMEDI 9 MARS 2019 :

L'Association des Couleurs de la Vie
est ravie de faire l'ouverture de la **saison 2019**
du **marché mensuel de Lampertsloch** et
vous invite à nous rejoindre place du Tilleul

- Grillade
- Soupe au pois
- boissons froides et chaudes possiblement
- bonne humeur autant que possible et gratuite**
- et
- du Tchili Con Carne, haricots rouge + hachi = miamiam : merci de réserver les portions souhaitées (0606812001 laissez un message)

Et toujours :

- le lundi/mercredi : atelier couture (ancienne école en face de la Mairie)
- le mardi : séance Qi Gong à 18 h-19 h (salle des fêtes), vous pouvez venir et revenir.

Les Projets QI GONG :

- **séance de 20 h à 21 h toujours le mardi soir (la salle est chauffée par la séance précédente) : dès que 5 personnes sont inscrites, on démarre. Contactez moi pour les conditions d'inscription.**
- des séances à domicile avec programme et rythme adapté : la séance test à 10 euros¹

Et puis **ne jetez pas**

- . vos Jeans ou chemise ou t-shirt : nous les récupérons pour les transformer.
- . vos restes de laine : pareil on prend, les aiguilles et crochets aussi.

et l'ENVIE de donner de votre temps précieux à un groupe => nous sommes à la recherche d'une personne qui peut « chapeauter » un atelier jeu en semaine l'après-midi : merci de nous contacter au même numéro cité plus haut.



Pierre DAC a dit :

« Si la matière grise était plus rose,
le monde aurait moins les idées noires. »

¹ note : tout l'argent récolté durant les activités est utilisé à des fins de formations ou d'achats de matériel pour l'association.

4. VIE SCOLAIRE : REPAS « DAMPFNÜDLE »



Un repas est proposé au tarif de 12 € (par adulte) et 7 € (par enfant), composé de : dampfnüdle, soupe, compote, fruits au sirop, **le tout à volonté !** (boissons non comprises).

Sur réservation uniquement et payable d'avance (prospectus distribués dans les boîtes aux lettres de Lampertsloch et Lobsann entre le 19 et 22 février 2019).

Dimanche le 10 mars 2019 à 12h à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH

Le bénéfice ira à la coopérative scolaire de Lampertsloch.
Merci de les soutenir.

5. POUR LES SENIORS A PARTIR DE 60 ANS

C'est pour vous, les « jeunes » retraités (et moins jeunes !)

**Vendredi le 15 mars 2019 de 14h à 16h
à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH**

L'ADAL vous propose de participer au programme sur la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée :

Le programme D-marche® met gratuitement à disposition, divers outils communs à tous les D-marcheurs notamment :

Un podomètre connectable permettant de quantifier son activité physique quotidienne



Venez participer à un atelier, pour vous informer, échanger et repartir avec un podomètre et une bonne dose de motivation en augmentant votre quantité de pas au quotidien et de manière durable.

Christine DUPLESSIX animatrice et formatrice D-marche®

Merci de prévenir la mairie de votre présence.



6. LA COMMUNE ORGANISE UNE REUNION AVEC SES HABITANTS

La Commune de LAMPERTSLOCH informe ses habitants qu'elle organise une réunion publique (en présence du Maire, des Adjoints et du Député REISS), à savoir :

Réunion d'informations diverses sur les projets de la Commune pour l'année 2019 :

Le Samedi 23 mars 2019 à 14h00 à la salle des fêtes

(la réunion sera suivie d'une petite collation « kàffée kranzel »)

7. AIDE A LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI DE LAMPERTSLOCH

Renforcer l'identité architecturale et urbaine des villages, en entretenant ou en restaurant les constructions les plus typiques.

La commune de LAMPERTSLOCH a adhéree à la mise en place de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Général.

Un périmètre identitaire est pris en compte pour l'attribution des aides à la valorisation du patrimoine bâti.

A l'intérieur de ce périmètre, les propriétaires de tout bâtiment antérieur à 1900 peuvent bénéficier d'une aide pour le ravalement de façades (crépis et peintures), la réfection des menuiseries extérieures, de la toiture et des pierres de taille.

Pour prendre connaissance de la nature exacte des travaux subventionnables **des plaquettes d'information et des formulaires de demande sont disponibles en Mairie** (la demande devant être faite avant tout commencement des travaux).



8. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une **enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** arrêté du SIVU de Pechelbronn se tiendra **du 11 février 2019 au 15 mars 2019 en Mairie de LAMPERTSLOCH – 03 rue de l'Ecole – 67250 LAMPERTSLOCH.**

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

M. Georges HARTEP, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'avis d'enquête publique a été publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et l'ami du Peuple hebdo.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant :
<http://www.sauer-pechelbronn.fr/>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante : *mairie.lampertsloch@wanadoo.fr*

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, **en mairie de LAMPERTSLOCH**, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit Mardi de 14h à 18h ; Mercredi de 9h à 12h ; Vendredi de 14h à 19h.

Le dossier est également consultable dans les mairies de KUTZENHAUSEN, LOBSANN, MERKWILLER-PECHELBRONN et PREUSCHDORF.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **Le Mardi 5 mars 2019 en mairie de MERKWILLER-PECHELBRONN de 9h à 12h ;**
- **Le Vendredi 15 mars 2019 à la mairie de LAMPERTSLOCH de 16h à 19h.**

9. APRES-MIDI JEUX

La section AGF de Merkwiller-Pechelbronn, a le plaisir de vous convier : **Le Dimanche 3 mars 2019 de 14h à 17h** à sa première après-midi jeux, intitulée « Jouons en famille ».

Elle aura lieu **à la salle des Associations à Merkwiller-Pechelbronn** (14 A route de Woerth).

Enfants, parents, grands-parents... petits et grands, ... Nous vous accueillons autour de jeux et d'animations en tous genres.

Au programme, plusieurs types de jeux : de société, surdimensionnés, de stratégies et de hasards, escape games...

Ainsi que d'autres activités : espace pour les tout-petits, tombola,

Durant l'après-midi, l'équipe de Coup d'pousse (Association des Parents d'Elèves des écoles de Merkwiller-Pechelbronn et Kutzenhausen) proposera un espace de convivialité avec gâteaux et boissons pour participer au financement de la classe verte des CM1 et CM2

Entrée libre.

Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte.

Renseignements auprès de Sophie Westermeyer 06 68 24 49 22 – actfamily67250@gmail.com

Après-midi jeux
organisée par l'AGF de Merkwiller-Pechelbronn

Jouons en famille !

Animations et jeux pour tous les âges
Jeux de société
Espace éveil 0-4 ans
Jeux surdimensionnés
Escape games
Tombola

Dimanche proposé par l'association Coup d'pousse pour participer au financement de la classe verte des CM1 et CM2

DIMANCHE 3 MARS 2019
DE 14H À 17H Salle des Associations
14a route de Woerth
67250 MERKWILLER-PECHELBRONN

Entrée libre - Les enfants sont sous la responsabilité d'un adulte

Pour plus d'informations, contactez :
Sophie WESTERMEYER : 06 68 24 49 22
actfamily67250@gmail.com

Animaux de l'Alsace LE CULTURE & LE PAYS
AGF Association des Parents
www.agf67.fr

10. TAGES ZITAT (VON Albert SCHWEITZER)

« Wir leben in einem gefährlichen Zeitalter.

Der Mensch beherrscht die Natur, bevor er gelernt hat, sich selbst zu beherrschen. »

11. AVIS AUX HABITANTS : MISE A DISPOSITION DE TERRAINS (DU 1er AVRIL 2019 AU 11 NOVEMBRE 2019)

- La Commune met à disposition un terrain situé section 08 parcelle 88 (lieu-dit Schmalzrodberg) d'une superficie d'environ 26.39 ares pour en faire du pâturage ou du parcage d'animaux, récolte de foin ou pâture (pour la période du 1^{er} avril 2019 au 11 novembre 2019).

Le terrain sera mis à disposition gratuitement à condition que l'utilisateur se charge d'entretenir ledit terrain. Un contrat (fixant les différentes modalités) sera souscrit entre la Commune et le demandeur.

Toute personne intéressée par l'utilisation dudit terrain est priée de déposer sa candidature (avec ses coordonnées) par écrit à la Mairie de Lampertsloch, avant le 20 mars 2019 (dernier délai).

- La Commune met à disposition un terrain situé section 04 parcelle 74 et 75 (en partie uniquement) d'une superficie d'environ 04 ares situé à côté du cimetière (côté gauche) pour en faire du pâturage, récolte de foin ou pâture (pour la période du 1^{er} avril 2019 au 11 novembre 2019).

Le terrain sera mis à disposition gratuitement à condition que l'utilisateur se charge d'entretenir ledit terrain. Un contrat (fixant les différentes modalités) sera souscrit entre la Commune et le demandeur.

Toute personne intéressée par l'utilisation dudit terrain est priée de déposer sa candidature (avec ses coordonnées) par écrit à la Mairie de Lampertsloch, avant le 20 mars 2019 (dernier délai).

12. LOGEMENT DISPONIBLE A LAMPERTSLOCH A COMPTEUR DU 1^{er} JUIN 2019

La Commune vous informe qu'un logement (appartenant à la commune) sera disponible à compter du 1^{er} juin 2019 au plus tard.

Il s'agit du logement situé en face de la mairie, dans le bâtiment de l'ancienne école primaire, sise au 02 rue de l'Ecole à LAMPERTSLOCH.

Il est composé de quatre pièces pour une surface de 104.26 m²

C'est un logement conventionné avec un loyer mensuel de 487.80 € + 80 € pour les charges.

L'attribution dudit logement est soumise à un plafond mensuel de revenus.

Toute personne intéressée est donc priée d'adresser directement sa candidature (accompagnée de ses coordonnées et d'une copie de son avis d'imposition) à la mairie, dans les meilleurs délais.

13. INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2019-2020

L'admission pour les écoles du RPI LAMPERTSLOCH / LOBSANN pour l'année scolaire 2019-2020 s'effectuera le mardi 02 avril 2019 à l'école primaire de LOBSANN (32 rue Principale) de 8h45 à 11h45.

Cette admission concerne les enfants nés en 2016 (maternelle), ainsi que pour tous les nouveaux arrivants dans le RPI.

En cas de problème ou d'impossibilité de se présenter ce jour-là, vous pouvez joindre la directrice de l'école de LOBSANN, Mme DOLLINGER au 03.88.09.29.76 pendant le temps scolaire.

Nous vous rappelons qu'il faut passer en Mairie avant l'admission pour retirer impérativement le certificat d'inscription et se rendre aux panneaux d'affichage des écoles pour connaître les formalités nécessaires.



14. LA COMMUNE VOUS RAPPELLE QUE :

- Les trottoirs sont réservés aux piétons et non pour le stationnement des véhicules !!!

- Les propriétaires sont priés de pourvoir à l'entretien des caniveaux et des trottoirs le long de leur habitation, ainsi qu'à l'élagage de leurs haies.

- Chaque habitant est tenu de balayer et de désherber devant sa propriété.

- Pour le confort d'autrui, l'usage de la tondeuse le dimanche matin est à éviter.

15. DON POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE MOELLER

Le bénéfice de la veillée de Noël, animé par le groupe folklorique des Kochloeffel et organisé par le Syndicat d'Initiative du Pays de Pechelbronn le 15 décembre à LAMPERTSLOCH, a été remis par M. KLIPFEL Christian, président du Syndicat d'Initiative du Pays de Pechelbronn au Maire.

M. KLIPFEL a remis un chèque d'un montant de 545 € au Maire pour l'Association des Amis de l'orgue concernant la restauration de l'orgue Moeller de LAMPERTSLOCH.



16. CARNAVAL

Le Groupe de Jeunes a invité enfants, adolescents et parents à un après-midi de carnaval dans leur locaux du site Total.

Une bonne quarantaine de jeunes accompagnés de leurs parents ont participé avec plaisir à ce moment de détente, de réjouissance et d'amusement, fiers de leurs jolis déguisements.

Ils ont fait honneur aux crêpes maison garnies de pâte à tartiner ou de confiture, aux gaufres et gâteaux passés sous la fontaine à chocolat et accompagnés de boissons.

Un concours a permis de couronner les plus beaux déguisements et tous les participant(e)s ont été récompensés avec des friandises.

Jusqu'après la tombée de la nuit, petits et grands se sont amusés comme des fous avec farandoles, chants, danses et jeux sous le regard amusé des parents présents.



(photo DNA)

17. CONTENEURS A VETEMENT

La Commune vous rappelle que des conteneurs à vêtements sont en place, rue des Tuileries, à côté du conteneur à verres.

La Commune a souscrit une convention pour la collecte des vêtements et des chaussures avec l'association d'Aide aux Enfants Atteints de Leucémie (AEAL), l'association collecte les vêtements et les chaussures par le biais du conteneur, elle possède un chauffeur et un site de stockage sur lequel sont rapatriés les vêtements et chaussures qui sont ensuite évacués vers des partenaires pour y être recyclés.



Nous vous conseillons donc vivement de ne pas donner suite aux tracts appelant à une collecte à domicile de vêtements, sous couvert d'une cause humanitaire.

Car en réalité il s'agit de réseaux structurés et hiérarchisés qui revendent les vêtements ainsi collectés et empochent ensuite l'argent.

Ce type « d'escroquerie à la charité » se présente généralement sous couvert d'une association fictive se proposant de récupérer des vêtements, des chaussures, du linge de maison ou de la maroquinerie dans le but de venir en aide à des personnes démunies ou des enfants malades.

La gendarmerie demande à la population de ne pas encourager ces démarcheurs en déposant plutôt les vêtements dont ils ne veulent plus dans les bennes mises en place à cet effet.

18. LOCATION AUX PARTICULIERS DE MATERIEL PAR LE COMITE DES FETES DE LAMPERTSLOCH

Le Comité des fêtes loue (uniquement aux habitants de la commune) le matériel suivant :

Lot (1 table et 2 bancs) à 2 €, plusieurs lots sont disponibles.

Tonnelle 3 x 3 mètres à 10 € (la tonnelle), tonnelle 3 x 6 mètres à 20 € (la tonnelle)

Table ronde pour 12 personnes à 10 € (la table)

Pour la réservation et la location du matériel, prière de s'adresser directement à M. THALMANN Alfred (tél : 03.88.80.72.98 ou le 06.32.65.18.62).



19. PLANNING DES COURS DE TAILLE ET DE GREFFAGE 2019

PLANNING DES COURS DE TAILLE ET DE GREFFAGE

2019

| Date | Horaire | Commune | Activité | Lieu de rendez-vous | Organisateur | Intervenants |
|------------|---------|---------------|-------------------------|--|--------------|-----------------|
| 09/02/2019 | 14h30 | GUNSTETT | Cours de taille | 80 rue du Général de Gaulle | ADAVEW | Brigitte Hillen |
| 16/02/2019 | 8h30 | LEMBACH | Cours de taille | Mairie | APFLE | |
| 16/02/2019 | 14h | FROESCHWILLER | Cours de taille | Mairie | AFFN | Cyril Fleischel |
| 23/02/2019 | 9h | GOERSDORF | Cours de taille | Mairie | AFFN | Cyril Fleischel |
| 23/02/2019 | 9h | PREUSCHDORF | Cours de taille | Ets Trog Motoculture, 5 rue du stade | AAPE | |
| 23/02/2019 | 14h | KUTZENHAUSEN | Cours de taille | Mairie | AJVOF | Etienne Jaeger |
| 09/03/2019 | 8h30 | LEMBACH | Cours de taille | Mairie | APFLE | |
| 09/03/2019 | 14h | HOELSCHLOCH | Cours de taille | 8 rue des artisans | AJVOF | Etienne Jaeger |
| 16/03/2019 | 14h | WOERTH | Cours de taille | Restaurant « la Victoire » à la sortie de Woerth | AFFN | Cyril Fleischel |
| 23/03/2019 | 14h | LOBSANN | Cours de taille | Mairie | AJVOF | Etienne Jaeger |
| 23/03/2019 | 14h | GUNSTETT | Cours de taille | Mairie | AFFN | Cyril Fleischel |
| 30/03/2019 | 14h | KUTZENHAUSEN | Cours de greffage | Mairie | AJVOF | Etienne Jaeger |
| 15/06/2019 | 9h | GOERSDORF | Cours de taille en vert | Mairie | AFFN | Pascal Robineau |
| 13/07/2019 | 8h30 | PREUSCHDORF | Cours de taille en vert | Ets Trog Motoculture, 5 rue du stade | AAPE | |
| 31/08/2019 | 8h30 | PREUSCHDORF | Cours de greffage | Vergers associatif, 1 rue de l'église | AAPE | |

Ces activités ont lieu le samedi, sont gratuites et ouvertes à toutes et à tous, débutant(e)s ou initié(e)s. Des modifications restent possibles. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet des associations.

Pour plus de renseignements

AAPE : association des arboriculteurs de Preuschdorf et environs - Henri Trog - 03.88.80.77.53
 AFFN : association Fruits Fleurs et Nature de Woerth et environs : Martine Fullenwarth – 06.09.13.55.71- www.fruits-fleurs-nature-woerth.fr
 AJVOF : association des jardins et vergers de l'Outre-Forêt – www.ajvof.net
 APFLE : association des producteurs de fruits de Lembach et environs : Mairie de Lembach au 03.88.94.42.84 ou Etienne Fischer au 03.88.94.41.71- www.apfle.fr
 ADAVEW – association des Amis du Vergers Paul Winninger – Brigitte Hillen - brigitte.hillen@laposte.net - 06 28 16 61 15



Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Pays d'Alsace du Nord, engagé depuis 2009 dans la transition énergétique du territoire, met en place une nouvelle prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les alternatives aux déplacements en voiture.

> Matériel éligible :

- Vélo à assistance électrique neuf, équipé d'une batterie sans plomb.

> Montant de la prime :

- 10 % du montant d'achat TTC plafonné à 200 € (prime limitée aux 140 premières demandes).
- 20 % du montant d'achat TTC plafonné à 200 € (prime d'Etat incluse) pour les personnes non imposables
- Remise complémentaire de 5% (plafonnée à 125 € ou équivalent en gratuité d'accessoires) des revendeurs de cycles d'Alsace du Nord (voir liste sur www.alsacedunord.fr).

> Bénéficiaires :

- Personne physique majeure ayant sa résidence principale en Alsace du Nord (liste des communes sur www.alsacedunord.fr)

- Une demande par foyer (même adresse de résidence) en tenant compte des primes versées en 2018.

> Modalités :

- Prime versée sur présentation : d'une facture au nom du bénéficiaire datant de moins de 3 mois et comprise entre le 01/02/2019 et le 30/06/2019, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un avis d'imposition complet 2018 sur les revenus 2017, d'une pièce d'identité valide du bénéficiaire, d'un relevé d'identité bancaire du compte pour le versement de la prime et d'une adresse mail pour la confirmation.

> Adresser les éléments :

- Par mail à info@alsacedunord.fr
- Par courrier à Pays d'Alsace du Nord BP 70273 - 67504 HAGUENAU Cedex



03 88 07 32 40
info@alsacedunord.fr
www.alsacedunord.fr

Circulez à vélo en toute sécurité !

Equipez-vous d'un casque, d'un gilet haute visibilité et de lumières. Pensez aussi à faire réviser votre vélo régulièrement.

LE VÉLO ÉLECTRIQUE, POURQUOI PAS VOUS ?



JUSQU'À
200€ DE PRIME
 POUR L'ACHAT
 D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE*

*Voir modalités au verso

Le climat change, nous aussi !
 Il n'y a pas de petits gestes, si nous sommes 220 000 à les faire.

AVEC LE SOUTIEN DE
climaxion
 anticiper - économiser - valoriser



21. FRONTALIERS GRAND EST : INFORMATIONS



Le Centre de ressources **Frontaliers Grand Est** informe les salariés, les entreprises, les étudiants et les demandeurs d'emploi sur les législations et les conditions de vie et de travail dans nos pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

Vous êtes frontalier ou souhaitez le devenir ?

Vous pouvez contacter notre équipe par mail (contact@frontaliers-grandest.eu) ou par téléphone (+33 (0)3 87 20 40 91) pour obtenir gratuitement des réponses à vos questions sur le droit du travail, la protection sociale, la fiscalité, la formation continue, etc.

Frontaliers Grand Est – World Trade Center - Tour B - 2, Rue Augustin Fresnel - 57070 METZ - www.frontaliers-grandest.eu

22. DECHETS VERTS

● **La décharge municipale est exclusivement réservée aux habitants de LAMPERTSLOCH pour la dépose de déchets verts (Tonte de gazon, haies, branchages, etc...).**

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension pour faire tout votre possible afin que cette décharge soit utilisée uniquement pour la dépose de déchets verts.

La Commune rappelle également qu'il est impératif de récupérer une autorisation de dépôt pour les déchets verts à la Mairie.

● **Les personnes qui souhaitent déposer des restes de gravats, de terre ou de carrelages, peuvent en faire la demande à l'Entreprise HERRMANN sise au 06 rue de l'Artisan à SURBOURG qui accepte ce type de dépôt** (tél : 03.88.80.73.13 ou fax : 03.88.80.74.66).

23. AVIS AUX PARTICULIERS : VENTE DE COMPOST

Les déchets verts issus de la « décharge verte » ont été réduits pour en faire du compost.

La Commune met en vente ledit compost pour les particuliers qu'ils soient habitants ou non de la Commune.

Un tamis est mis à disposition pour affiner le compost sur place.

La vente de compost est fixée au prix de 10 € le m³

(la trésorerie n'encaissant plus qu'un minimum de 15 €, un minimum de commande de 1,5 m³ est requis).

Merci de vous adresser à la mairie pour vous inscrire sur la liste de commandes ainsi que pour tous renseignements utiles.



24. LA GENDARMERIE DE WOERTH COMMUNIQUE : VIGILANCE CAMBRIOLAGES

Une vague de cambriolages a marqué le Nord de l'Alsace, contre les cambriolages ayez les bons réflexes !

- ▶ En cas d'absence, fermez vos volets
- ▶ Si vous partez en vacances, signalez votre absence directement à la brigade de gendarmerie
- ▶ Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- ▶ Enclenchez systématiquement votre alarme même en cas d'absence de courte durée
- ▶ Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture...
- ▶ **En cas de personne ou véhicule suspect avisez immédiatement la gendarmerie en composant le 17** ou le 03.88.09.30.08, et notez toutes informations utiles (couleur voiture, plaque d'immatriculation, tenue vestimentaire...)

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

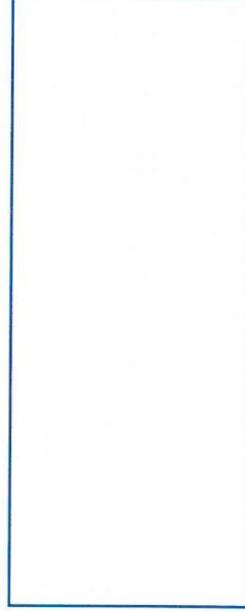
SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

FREE MOBILE : 32 44 00 0 899 960 702

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

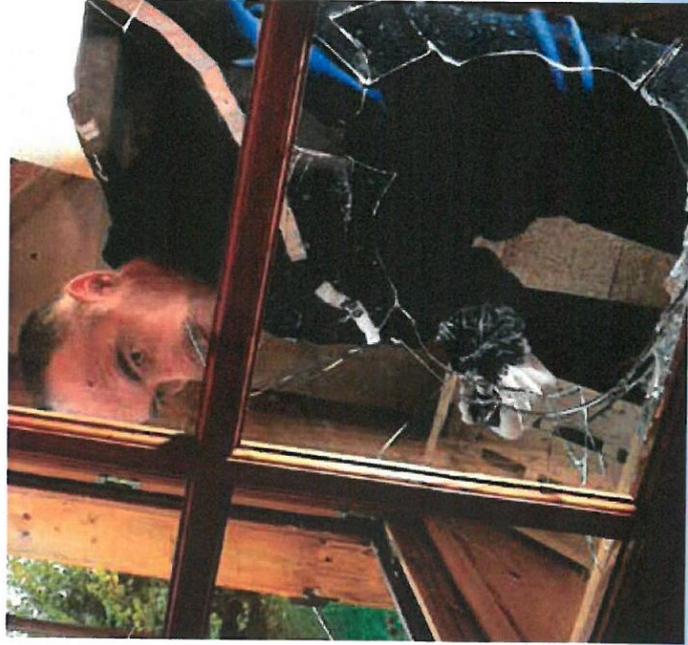
Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agrégés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **réfèrent sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

